



Venterol Drôme

Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MAI 2018

~~~~~

Date de convocation : 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Mr RENOUD GRAPPIN Paul, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mme BONNEVIE Maryse ; Mr LAURENT Pierre, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mr JOUVE Dominique ; Mr IMBERT Manu, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mr VIARSAC Rémi et Mr GRAS Jean-Claude, absent.

Mme LAPORTE Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 23 avril 2018

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Projet entrée Nord : ajustement du montant à la baisse

L'Etat limite les montants de voirie finançables par la DETR à 20 % du coût des opérations. Nous avons donc modifié en conséquence le dossier d'aménagement de l'entrée Nord ce qui a eu pour effet de réduire le montant global à 693 585 € HT (au lieu de 829 835 €).

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

### 3) Achat du terrain de l'AGEM pour création d'une voie piétonne : ajustement du montant

Après renégociation, un accord a été trouvé avec l'AGEM au prix de 18 €/m<sup>2</sup>. La surface concernée sera de 250 m<sup>2</sup> maximum et donc le prix global ne dépassera pas 4500 €. Nous avons budgété 3000 € pour cet achat, le complément sera pris sur la réserve de 16 000 €. Un virement de crédit sera effectué du compte budgétaire 2315 vers le compte 2111.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

#### **4) Création du réseau informatique de la mairie**

Il n'existe pas de réseau informatique digne de ce nom à la mairie. Nous utilisons du WIFI et des liaisons filaires volantes. Le fonctionnement n'est pas satisfaisant et les électriciens refusent d'assurer la maintenance.

L'entreprise EGPF propose le câblage complet des locaux dans les règles de l'art pour un montant de 3677,58 € TTC.

Il est proposé de lancer la commande et de financer les travaux à partir de la réserve de 16 000 € prévue au budget.

Un virement de crédit sera effectué du compte budgétaire 2315 vers le compte 21533.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

#### **5) Chauffage de l'église de Venterol**

L'ancien chauffage au gaz est obsolète et dangereux et il devient obligatoire de le remplacer.

Plusieurs devis ont été demandés sur la base de plusieurs technologies.

Le moins disant est l'entreprise EGPF qui propose un chauffage électrique pour un montant tout compris, y-compris prise de terre extérieure et dépose des anciens chauffages au gaz, de 5074,49 €.

Une ligne de 5000 € est prévue dans le budget pour cette opération.

Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise EGPF et de demander une subvention au Département, ce qui impose de ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception du dossier complet (octobre 2018).

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

#### **6) Marquage au sol de places de parking et voies de circulation, panneaux**

Le Maire rappelle le projet de marquage au sol sur les parkings Place du Château à Venterol, Place Belle Viste et Place de l'église à Novezan, ainsi que la voie de circulation Route des Echirons au droit du cimetière.

Il est proposé d'accepter le devis de FAR (1861 € HT) et de demander une subvention au Département (amendes de police).

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

#### **7) Subvention exceptionnelle à l'AGEM pour participation de pensionnaires à une épreuve sportive**

Des pensionnaires du Foyer Gounot participent aux championnats de France handicapés d'athlétisme. Cette année les épreuves auront lieu à Nîmes.

Il est proposé d'allouer à l'AGEM une somme de 100 € à prendre sur l'enveloppe prévue pour les subventions.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

## **8) Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour sorties des classes**

L'école prévoit des sorties pour toutes les classes au mois de juin 2018. Les élèves de maternelle iront au parc ornithologique d'Upie et les grands à la Tour de Crest. Ce projet coûte environ 21 € par enfant, soit plus de 1100 € pour l'école. Les enseignants sollicitent une subvention pour boucler le budget.

Il est proposé d'allouer une somme de 200 € à prendre sur l'enveloppe prévue pour les subventions.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

## **9) Répartition du produit de la récolte 2017 des olives "communales"**

Nos agents ont récolté fin 2017 sur les arbres communaux 235 kg d'olives. Dominique Jouve les a pris en charge et offre la trituration.

Avec le produit il est proposé d'attribuer 10 litres d'huile à la cantine scolaire et 320 € à la coopérative scolaire.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

## **10) Divers**

\* Réfection du chemin du Tomple, l'installation de demi-buses est à chiffrer avant de décider l'inscription de cette opération au programme 2019 et de demander une aide du Département.

\* Réfection de la façade de la chapelle Sainte Perpétue, le prix des travaux s'élèverait à 18500 € TTC. Cette opération ne sera pas inscrite au programme 2019, le dossier sera revu en 2020.

\* Les propriétaires du camping ont signalé le dépôt d'ordures au sein de leur établissement ; il est rappelé aux habitants que ce dépôt est privé et qu'ils doivent déposer leurs ordures dans les containers prévus à cet effet.

\* Compteurs Linky : il s'agit de compteurs d'électricité qui seront déployés progressivement sur toutes les installations. Pour Venterol : novembre 2020 à Novembre 2021.

Le maire a reçu un courrier d'un administré lui demandant d'engager des actions visant à s'opposer à ce déploiement.

Le Maire de Nyons, contacté lui aussi par certains de ses administrés sur ce sujet, a obtenu des réponses claires des ministres concernés sur les précautions prises au préalable à la décision, par ailleurs le Préfet a signalé que tout arrêté municipal suspendant l'implantation des compteurs Linky serait illégal.

En conséquence, le Maire n'engagera aucune action.

\* Informations

- ERV, société d'économie mixte filiale du SDED, peut proposer une aide de financement pour la pose de panneaux photovoltaïque sur de grands bâtiments agricoles.

- Recalibrage de la RD 538, le projet n'avance pas, le dossier d'enquête publique serait en souffrance à la Préfecture

- Présentation d'une proposition d'installation d'éoliennes sur la commune : sans opposition formelle de la part des membres du conseil, une étude plus approfondie pourra être proposée ultérieurement par la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Lundi 9 juillet 2018 à 20h30.